



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question écrite n° 900

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les récentes déclarations du directeur de Fret SNCF, faisant état d'une création prochaine de points de concentration de wagons ou « HUBS » en France. Si la gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges est impliquée dans cette réorganisation, cela entraînerait un accroissement inéluctable du nombre de circulations marchandises sur la branche sud de la ligne D du RER, dont les infrastructures sont déjà insuffisantes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens envisagés par le RFF pour que cette circulation marchandises ne se fasse pas au détriment des usagers de la ligne D du RER, déjà très pénalisée par de nouveaux retards ou suppressions de trains.

Texte de la réponse

Dans le cadre de son programme d'actions, Fret SNCF a l'intention de mettre en place, en deux étapes, fin 2007 et fin 2008, un système de production industriel avec une organisation autour : de trois à quatre hubs, dont Villeneuve-Saint-Georges, dotés d'une grande capacité de tri de « wagons isolés » ; d'une trentaine de plates-formes de tri qui traitent des wagons isolés et des trains complets ; d'une dizaine de plates-formes spécialisées « trains complets ». Le site ferroviaire de Villeneuve-Saint-Georges se trouve donc conforté, permettant ainsi de maintenir, voire de développer une activité fret importante avec des emplois préservés. Cette réorganisation n'aura pas d'impact sur les circulations de la branche sud de la ligne D du RER. En effet, cette évolution s'accompagnera d'un effort en termes de remplissage de trains de marchandises pour utiliser au mieux les sillons mis à disposition pour le fret par RFF et d'aménagements horaires évitant les « pointes banlieue ». Par ailleurs, les sillons retenus pour le nouveau trafic Monoprix de logistique urbaine correspondant à une navette ferroviaire journalière dans chaque sens entre Lieusaint et Paris-Bercy n'auront pas non plus de conséquence sur le trafic de la ligne D du RER, avec des horaires en dehors des « pointes banlieue ».

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 900

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4907

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7882